



Mas d'Azur

Barème
Transactions / Locations

Barème d'Honoraires au 01/04/2017

VENTES	H.T	T.T.C	A la charge
Vente de moins de 90.000 Euros avec un minimum de 5.000 Euros TTC	7,00 %	8,40 %	du vendeur
Vente au-delà de 90.000 Euros	5,00 %	6,00 %	du vendeur
Vente de terrains	8,00 %	9,60 %	du vendeur

LOCATIONS	H.T	T.T.C	A la charge
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi de 1989)			
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail (1)		10 € / m ²	du locataire
Etat des lieux (1)		3 € / m ²	du locataire
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail (1)		10 € / m ²	du bailleur
Etat des lieux (1)		3 € / m ²	du bailleur
Entremise et négociation (sur la base d'un mois de loyer)		mémoire	du bailleur
Locations autres			
Honoraires de location exprimés en pourcentage du loyer annuel hors charges	10,00 %	12,00 %	Du locataire

(1)Le montant TTC des honoraires à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Barème d'Honoraires au 01/04/2017

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
	7 %	8 %	9 %	
En % HT de l'encaissement				
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	€ TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%